

## Compte rendu de séance

### Séance du 29 Mars 2014

L' an 2014 et le 29 Mars à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ELINEAU Jean-Paul Maire

**Présents** : M. ELINEAU Jean-Paul, Maire, Mmes : BESSONNET Anne, BOURGOIN Françoise, CLAUTOUR Carine, GABORIAU Patricia, GARREAU Laurence, JOLLY Marie-Pierre, MIGNE-CHAUVIN Valérie, PINEAU Marie-Pierre, POIRAUDEAU Marie-Bernadette, TARAUD Léone, TOUFFLIN-RIOLI Sophie, MM : BAUTHAMY Patrick, BOSTVIRONNOIS François, BOUTEAU Denis, CANTIN Philippe, CHATELLIER Jean-Paul, DEVAUD Fabrice, GISSOT Fabrice, GUYON Hubert, JOLLY Jean-François, MOREAU Philippe, RENAUD Loïc

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 23

**Date de la convocation** : 24/03/2014

**Date d'affichage** : 24/03/2014

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture des Sables d'Olonne  
le : 02/04/2014

et publication ou notification  
du : 01/04/2014

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme JOLLY Marie-Pierre

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Anne BESSONNET a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Monsieur Julien LE VAYER, Directeur Général des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

**Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Election du Maire - 2014\_008  
Création des postes d'Adjoints - 2014\_009  
Election des Adjoints au Maire - 2014\_010

**Election du Maire**

réf : 2014\_008

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François BOSTVIRONNOIS, le plus âgé des membres du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Marie-Pierre JOLLY. Monsieur Julien LE VAYER, Directeur Général des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire,  
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur Philippe MOREAU 5 voix;

- Monsieur Jean-Paul ELINEAU 18 voix;

Monsieur Jean-Paul ELINEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

A la majorité (pour : 18 contre : 5 abstentions : 0)

### **Création des postes d'Adjoints**

réf : 2014\_009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L. 2122-1et L. 2122-2 ;  
Considérant que le conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'Adjoints appelés à siéger ;  
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;  
Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 6 Adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création de 5 postes d'Adjoints au Maire.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

### **Election des Adjoints au Maire**

réf : 2014\_010

#### **Premier tour de scrutin**

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil municipal à procéder, au scrutin secret de liste et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des Adjoints,  
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Liste conduite par Monsieur Loïc RENAUD 18 voix;

- Liste conduite par Monsieur Philippe MOREAU 5 voix;

La liste conduite par Monsieur Loïc RENAUD, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés :

Monsieur Loïc RENAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint ;

Madame Laurence GARREAU, 2<sup>ème</sup> Adjointe ;

Monsieur François BOSTVIRONOIS, 3<sup>ème</sup> Adjoint ;

Madame Françoise BOURGOIN, 4<sup>ème</sup> Adjointe ;

Monsieur Jean-Paul CHATELLIER, 5<sup>ème</sup> Adjoint,

et ont été immédiatement installés.

A la majorité (pour : 18 contre : 5 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Complément de compte-rendu:**

Séance levée à : 0:00

En mairie, le 12/05/2014  
Le Maire  
Jean-Paul ELINEAU



